

L'an deux mille vingt et un, le trente Mars à 20h00, le Conseil Municipal légalement, convoqué s'est réuni à la Salle d'Animation Rurale, sous la présidence de Mme GRANGEOT Christelle, Maire,

*Étaient présents :*

Mmes GRANGEOT Christelle — DEVIDAL-CHEVRIER Joëlle - GIRAUD-JACQUIGNON Clémence - SADAK Marie-France — ALLEGRE Cyrielle — ROULET-LHOPITAL Sophie - VAUDAINÉ Angélique

&

Mrs JOSSERAND Philippe - DUCLAUD Sébastien - PARRAVANO Christian — ROULET Michel

Absent : Monsieur BALDUCCI Jean-Pierre

Absents excusés : Messieurs MEYER Constant — BONNARD Daniel — ALPHANT Florent

Pouvoir à : Monsieur MEYER Constant à Madame DEVIDAL-CHEVRIER Joëlle  
Monsieur BONNARD Daniel à Madame GRANGEOT Christelle  
Monsieur ALPHANT Florent à Monsieur ROULET Michel

#### Compte-rendu de séance

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20h05.

Monsieur DUCLAUD Sébastien est nommé secrétaire.

#### I — COMMISSION FINANCES :

##### *Vote des taux de fiscalité directe locale 2021 : délibération*

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de procéder au vote des TAUX D'IMPOSITION DE L'ANNEE 2021 pour

- Le Foncier Bâti
- Le Foncier non Bâti.

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour compenser le retrait de la taxe d'habitation, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties doit être voté par rapport au taux de référence égal à la somme du taux communal et du taux départemental à 15.90 %, soit pour la Commune 17.73 % = 15.90 % soit 33.63 % ;

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire à l'identique les taxes de fiscalité locale de l'année 2020 sur l'année 2021.

Après discussion, et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE** la proposition de Madame Le Maire,
- **DECIDE**

- Foncier Bâti 33.63 %
- Foncier Non Bâti 50.21 %
- **CHARGE** Madame Le Maire de remplir l'état de notification des taux d'imposition de 2021, quand il sera reçu par nos services, et de le transmettre à la Sous-Préfecture dûment complétée,
- **CHARGE** Madame Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

*Délibération n° 10/2021.*

##### *Approbaton du Compte de gestion 2020 : délibération*

Madame SADAK Marie-France, Conseillère Municipale et Co-Responsable de la Commission Finances, propose au Conseil Municipal de délibérer sur la Compte Administratif de l'exercice 2020 dressé par Madame Grangeot Christelle, Maire de la Commune, après s'être fait présenter les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Après discussion, et délibération, le Conseil Municipal à 14 voix pour :

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi (voir dossier joint),
- 2) Constate, aussi bien que la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

*Délibération n° 11/2021.*

(Le document est annexé à la fin du compte-rendu — annexe 1)

##### *Affectation du résultat du Compte Administratif 2020 : délibération*

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020, en adoptant le Compte Administratif qui fait apparaître :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 91 710,69 €  
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure 114 700,31 €

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : 89 488,76 €  
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 137 941,38 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser : 64 882,40 €  
En dépenses pour un montant de : 35 180,50 €

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 31 923,83 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 31 923,83 €

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 220 717,86 €

Le Conseil Municipal,

Après le vote du Compte Administratif de l'exercice 2019, voté le 30 Mars 2021,

Constatant que le Compte Administratif présente un excédent de 31 923,83 euros.  
**DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme indiqué ci-dessus.  
*Délibération n° 12/2021.*

*Vote du Budget Primitif 2021 : délibération*

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif pour l'année 2021 dont les dépenses et les recettes en section de Fonctionnement et en section d'Investissement s'équilibrent de la façon suivante :

En section de Fonctionnement, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Libellé	Proposition	Votes exprimés
011	Charges à caractère général	227 815,00	A l'unanimité des votants – 14 voix
012	Charges de personnel	280 000,00	A l'unanimité des votants – 14 voix
014	Atténuation de produits	14 647,97	A l'unanimité des votants – 14 voix
022	Dépenses imprévues	20 000,00	A l'unanimité des votants – 14 voix
023	Virement à la section investissement	240 075,03	A l'unanimité des votants – 14 voix
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 510,79	A l'unanimité des votants – 14 voix
65	Autres charges de gestion courante	60 061,00	A l'unanimité des votants – 14 voix
66	Charges financières	32 612,58	A l'unanimité des votants – 14 voix
67	Charges exceptionnelles	1 250,00	A l'unanimité des votants – 14 voix
	<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>878 972,37</b>	<b>A l'unanimité des votants – 14 voix</b>

En section de Fonctionnement, les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Libellé	Proposition	Votes exprimés
002	Excédents antérieurs reportés	220 717,86	A l'unanimité des votants – 14 voix
013	Atténuations de charges	2 642,67	A l'unanimité des votants – 14 voix
70	Produits des services du domaine et vent	50 628,37	A l'unanimité des votants – 14 voix
73	Impôts et Taxes	457 557,00	A l'unanimité des votants – 14 voix
74	Dotations, subventions et participations	121 001,58	A l'unanimité des votants – 14 voix
75	Autres produits de gestion courante	25 024,89	A l'unanimité des votants – 14 voix
77	Produits exceptionnels	1 400,00	A l'unanimité des votants – 14 voix
	<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>878 972,37</b>	<b>A l'unanimité des votants – 14 voix</b>

En section d'Investissement, les opérations suivantes en dépenses :

Chapitre	Libellé	Proposition	Votes exprimés
001	Déficit d'investissement	2 221,93	A l'unanimité des votants – 14 voix
020	Dépenses imprévues	20 000,00	A l'unanimité des votants – 14 voix
041	Opérations patrimoniales		
	Réseaux électrification	16 000,00	A l'unanimité des votants – 14 voix
	<b>Total des dépenses patrimoniales</b>	<b>16 000,00</b>	
16	Emprunts et Dettes assimilées		
	Emprunts en euros	37 588,20	A l'unanimité des votants – 14 voix
	Caution pour loyers	2 000,00	A l'unanimité des votants – 14 voix
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>39 588,20</b>	<b>A l'unanimité des votants – 14 voix</b>
20	Immobilisations incorporelles		
	Frais d'études urbanisme POS	17 500,00	A l'unanimité des votants – 14 voix
	Frais d'études	16 000,00	A l'unanimité des votants – 14 voix
	Concessions et droits similaires		
	<b>Total Immobilisations incorporelles</b>	<b>33 500,00</b>	<b>A l'unanimité des votants – 14 voix</b>
21	Immobilisations corporelles	278 317,49	A l'unanimité des votants – 14 voix
23	Immobilisations en cours	16 000,00	A l'unanimité des votants – 14 voix
	Restes à réaliser (pour mémoire)	64 882,40	A l'unanimité des votants – 14 voix
	<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>495 627,62</b>	<b>A l'unanimité des votants – 14 voix</b>

En section d'Investissement, les opérations suivantes en recettes :

Chapitre	Libellé	Proposition	Votes exprimés
021	Virement à la section de fonctionnement	240 075,03	A l'unanimité des votants – 14 voix
040	Opération d'ordre de transfert – amortissement	2 510,79	A l'unanimité des votants – 14 voix
041	Opérations patrimoniales		
	Installation de voirie	1 600,00	A l'unanimité des votants – 14 voix
	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisation	16 000,00	A l'unanimité des votants – 14 voix
	<b>Total des opérations patrimoniales</b>	<b>17 600,00</b>	<b>A l'unanimité des votants – 14 voix</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves		
	FCTVA	11 551,60	A l'unanimité des votants – 14 voix
	Taxe d'aménagement	18 273,00	A l'unanimité des votants – 14 voix
	Excédent de fonctionnement capitalisé	31 923,83	A l'unanimité des votants – 14 voix
	<b>Total des dotations</b>	<b>61 748,43</b>	<b>A l'unanimité des votants – 14 voix</b>
13	Subventions d'investissement équipements	81 693,37	A l'unanimité des votants – 14 voix
	<b>Total des subventions d'investissement</b>	<b>81 693,37</b>	<b>A l'unanimité des votants – 14 voix</b>
16	Emprunts et dettes assimilées		
	Caution pour loyers	2 000,00	A l'unanimité des votants – 14 voix
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>2 000,00</b>	<b>A l'unanimité des votants – 14 voix</b>
	Restes à réaliser (pour mémoire)	35 180,50	A l'unanimité des votants – 14 voix
	<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>405 627,62</b>	<b>A l'unanimité des votants – 14 voix</b>

Après discussion, et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **ADOpte** le budget primitif 2021 comme exposé ci-dessus,
- **CHARGE** Madame Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

*Délibération n° 13/2021.*

*Attribution et versement de subventions aux associations – année 2021 : délibération*

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de l'élaboration du budget primitif 2021, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer des subventions aux Associations ayant fait une demande pour l'année 2021.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **DECIDE** d'attribuer et de verser les subventions aux Associations selon le document joint à la présente délibération,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2021.
- **CHARGE** Madame Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

*Délibération n° 14/2021.*

(La liste est annexée à la fin du compte-rendu – annexe 2).

*Signature de la convention de participation financière aux frais de fonctionnement du Centre Médico-Scolaire du secteur de la Côte St André : délibération*

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal le renouvellement de la convention de participation financière aux frais de fonctionnement du Centre Médico-Scolaire du secteur de la Côte Saint-André : ce centre assure le suivi des élèves des établissements scolaires du premier et second degré ; son ressort géographique est constitué de cinq secteurs situés sur le Territoire de Bièvre-Valloire (Beurepaire, La

Côte Saint-André, Le Grand Lempis, Saint Etienne de Saint-Geoirs, Sains Siméon de Bressieux).

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que ce centre regroupe des personnels médicaux, infirmiers, et de secrétariat dont le coût salarial et les frais de déplacement sont pris en charges par l'Etat, tout comme le matériel nécessaire à l'exercice des missions liées à la prévention et à la santé des enfants. L'Inspection Académique de l'Isère, en charge de ces centres, fournit également le matériel bureautique.

Les autres charges de fonctionnement telles que les charges liées aux locaux et à leur entretien, les dépenses d'affranchissement, de télécopie, de photocopies, d'internet, les fournitures et petits matériels de bureau doivent relever des dépenses communales.

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que la participation financière est calculée selon une base forfaitaire fixée à 1,00 euro par élève de l'enseignement du premier degré sur secteur public et privé scolarisé au 1<sup>er</sup> septembre de l'année scolaire de référence.

La convention est valable pour trois années scolaires, à savoir pour les années 2018/2019, 2019/2020, 2020/2021.

La participation pour la Commune de Bellegarde-Poussieu s'élève donc à :

2018/2019 : 83 élèves soit

2019/2020 : 90 élèves soit

2020/2021 : 99 élèves soit

un montant total de 272 élèves à 1 euro = 272 euros.

Il convient donc de signer la convention pour le versement de cette participation.

Après discussion, et délibération, Le Conseil Municipal., à l'unanimité des votants :

- **VALIDE** le montant de la participation de la Commune de Bellegarde-Poussieu comme exposé ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer ladite convention jointe à la délibération,
- **CHARGE** Madame Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

*Délibération n° 15/2021.*

#### *Signature de la convention pour achat de terrain : délibération*

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune souhaite offrir de bonnes conditions de sécurité aux enfants prenant le car scolaire sur la route départementale n° 51C, dite Route de la Bièvre.

La Commune souhaite l'amélioration de cet arrêt par l'aménagement de celui-ci avec un retrait à droite de la parcelle D 408 appartenant à Monsieur et Madame NICLOUD Daniel, 593 Route du Vivarais – Bellegarde-Poussieu, par une bande de terrain d'une surface de 230 m<sup>2</sup>.

Après accord verbal avec Monsieur et Madame NICLOUD Daniel, il convient de valider cette acquisition d'un montant de 230 euros (1 euro le m<sup>2</sup>), les frais occasionnés pour le bornage éventuel ainsi que les frais d'aménagement de la voirie restant à la charge de la Commune.

Il est précisé qu'un acte notarial sera rédigé.

Après discussion, et délibération, Le Conseil Municipal., à l'unanimité des votants :

- **AUTORISE** Madame Le Maire à procéder à l'achat d'une bande de terrain sur ladite parcelle dénommée ci-dessus,
- **VALIDE** le montant proposé pour l'achat de ladite bande de terrain,
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer ladite convention jointe à la délibération,

- **CHARGE** Madame Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

*Délibération n° 16/2021.*

**Madame Le Maire clôt la séance à 22h05**

Annexe 4

EXECUTION BUDGETAIRE



038107  
SGC ROUSSILLONNAIS

Etat 11-2  
Exercice 2020

80200 - BELLEGARDE POUSSIEU

RÉSULTATS D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (2019)	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT (EXERCICE 2020)	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	-21 710,69		89 488,76		-2 221,93
Fonctionnement	184 751,56	74 051,25	137 241,28		252 641,69
<b>TOTAL I</b>	<b>97 040,87</b>	<b>74 051,25</b>	<b>227 430,04</b>		<b>250 419,76</b>
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I+II+III</b>	<b>97 040,87</b>	<b>74 051,25</b>	<b>227 430,04</b>		<b>250 419,76</b>

DEL 4510113-000011-0000

21

DEL 4510113-000011-0000

22

038107  
SGC ROUSSILLONNAIS



Etat  
Exercice 2020

80200 - BELLEGARDE POUSSIEU

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	427 185,93	768 051,61	1 195 237,54
Titres de recettes émis (b)	150 214,44	650 616,41	800 830,85
Révisions de titres (c)		2 092,00	2 092,00
Recettes nettes (d = b + c)	150 214,44	648 524,41	798 738,85
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	427 185,93	768 051,61	1 195 237,54
Mandats émis (f)	108 789,58	514 800,40	623 590,00
Annulations de mandats (g)	2 064,00	4 187,44	6 251,44
Dépenses nettes (h = f - g)	106 725,58	510 613,05	617 338,63
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		89 488,76	227 430,04
(h - d) Déficit			

DEL 4510113-000011-0000

23

038107  
SGC ROUSSILLONNAIS



Exercice 2020

PAGE DES SIGNATURES

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

A , le

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable éditeur, en outre, et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de BELLEGARDE POUSSIEU pendant l'exercice 2020 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A , le

Vu par Monsieur Jean-Louis Guignard, Maire qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux fortunes de sa comptabilité administrative, a été voté le 22/06/2021 par l'organe délibérant.

A Bellegarde Poussieu, le 20 Juin 2021  
Le Maire,  
Jean-Louis Guignard

DEL 4510113-000011-0000

24

Annexe 2

IV -- ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

**B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**  
(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT</b>					
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
657341			COMMUNE DE MONTSEVERGUX	Commune	200,00
657362			CCAS	Association	2 800,00
6574			ACCA	Association	300,00
6574			ADMR DU DOLOH	Association	600,00
6574			BOU DES ECLES LAQUES	Association	1 600,00
6574			AFPAEM	Association	160,00
6574			APAJH	Association	160,00
6574			HARMONIE DE JARCEU	Association	160,00
6574			ASSOCIATION PARAGRELE	Association	100,00
6574			FOOTBALL CLUB DES COLLIERES	Association	700,00
6574			COMITE PAROISSIAL	Association	100,00
6574			OCCE SANTE SCOLAIRE	Association	300,00
6574			AFR	Association	850,00
6574			O FIL DU TEMPS	Association	300,00
6574			FNACA	Association	100,00
6574			SAPPEURS POMPIERS DE LA CHAPELLE	Association	100,00
6574			CEA	Association	300,00
6574			ATELIER PASTEL	Association	100,00
6574			MJC	Association	450,00
6574			LES AMIS DE LA SALETTE	Association	100,00
6574			MFR CHAMMONT	Association	50,00
6574			SECOURS POPULAIRE	Association	100,00
6574			BEAUREPAIRE	Association	50,00
6574			LES CAVALIERS DE TARAVAS	Association	160,00
6574			LES CONSCRITS	Association	200,00
6574			SECOURS CATHOLIQUE	Association	100,00
6574			BEAUREPAIRE	Association	100,00
6574			CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT	Association	100,00

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.  
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.  
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.